



PREFET DE LA SEINE-MARITIME



**Arrêté portant nomination des personnes qualifiées
prévues à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles**

**Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
de Haute-Normandie**

**Le préfet
de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

**Le président
du Département
de la Seine-Maritime**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.311-5, R.311-1 et R.311-2 ;

Vu les candidatures présentées ;

Arrêtent :

Article 1 - Tout usager d'un établissement ou d'un service social ou médico-social situé en Seine-Maritime, ou son représentant légal, peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'il choisit sur la liste ci-dessous :

• **Etablissements et services de l'aide sociale à l'enfance :**

Arrondissement de Rouen :

- Madame Jacqueline BRESSON
- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET

Arrondissement du Havre :

- Monsieur Claude GOULEY
- Monsieur Patrick GROS
- Madame Josette RISSETTO

Arrondissement de Dieppe :

- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET
- Monsieur Daniel VERGER

Tout usager d'un établissement ou d'un service de l'aide sociale à l'enfance, ou son représentant légal, qui souhaite accéder à la personne qualifiée de son choix, transmet sa demande à l'adresse postale ou électronique suivante :

Adresse postale :

Département de Seine-Maritime
Direction ASE-PMI
Hôtel du Département
Quai Jean-Moulin
CS 56101
76101 Rouen cedex

Adresse électronique :

ASE-PMIPersonnesQualifiees@seinemaritime.fr

• **Etablissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse :**

Arrondissement de Rouen :

- Madame Jacqueline BRESSON
- Monsieur Claude GOULEY

Arrondissement du Havre :

- Monsieur Claude GOULEY
- Monsieur Patrick GROS

Arrondissement de Dieppe :

- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET
- Monsieur Daniel VERGER

Tout usager d'un établissement ou d'un service de la protection judiciaire de la jeunesse, ou son représentant légal, qui souhaite accéder à la personne qualifiée de son choix, transmet sa demande à l'adresse postale ou électronique suivante :

Adresse postale :

Adresse électronique : dtjjj-rouen@justice.fr

Direction Territoriale
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
de Haute-Normandie
119, rue du Champ des Oiseaux
BP 4079
76022 Rouen cedex

• **Etablissements et services pour personnes âgées :**

Arrondissement de Rouen :

- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET
- Madame Maryvonne JOMAT
- Madame Patricia JOUVIN
- Monsieur Alain RENAUD

Arrondissement du Havre :

- Monsieur Claude GOULEY
- Monsieur Patrick GROS
- Monsieur Jean-Pierre GUINEBAULT
- Madame Maryvonne JOMAT
- Madame Patricia JOUVIN
- Madame Marie-Luce LECHERBONNIER
- Monsieur Alain RENAUD

Arrondissement de Dieppe :

- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET
- Monsieur Jean-Pierre GUINEBAULT
- Madame Patricia JOUVIN
- Monsieur Alain RENAUD

Tout usager d'un établissement ou d'un service accueillant des personnes âgées, ou son représentant légal, qui souhaite accéder à la personne qualifiée de son choix, transmet sa demande à l'adresse postale ou électronique suivante :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie
Pôle organisation de l'offre médico-sociale
31, rue Malouet
BP 2061
76040 Rouen cedex

ars-normandie-medicosoc-personnes-qualifiees@ars.sante.fr

• **Etablissements et services pour personnes en situation de handicap :**

Arrondissement de Rouen :

- Monsieur Christian ARZUFFI
- Monsieur Alain RENAUD

Arrondissement du Havre :

- Monsieur Patrick GROS
- Monsieur Jean-Pierre GUINEBAULT
- Madame Marie-Luce LECHERBONNIER
- Monsieur Alain RENAUD
- Madame Josette RISSETTO

Arrondissement de Dieppe :

- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET
- Monsieur Alain RENAUD
- Monsieur Daniel VERGER

Tout usager d'un établissement ou d'un service accueillant des personnes en situation de handicap, ou son représentant légal, qui souhaite accéder à la personne qualifiée de son choix, transmet sa demande à l'adresse postale ou électronique suivante :

Adresse postale :

Agence Régionale de Santé
de Haute-Normandie
Pôle organisation de l'offre médico-sociale
31, rue Malouet
BP 2061
76040 Rouen cedex

Adresse électronique :

ars-normandie-medicosoc-personnes-qualifiees@ars.sante.fr

• **Etablissements et services de l'inclusion sociale :**

Arrondissement de Rouen :

- Monsieur Claude GOULEY
- Monsieur Jean-Michel LEDUC

Arrondissement du Havre :

- Monsieur Claude GOULEY
- Monsieur Patrick GROS
- Monsieur Alain RENAUD

Arrondissement de Dieppe :

- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET
- Monsieur Daniel VERGER

Tout usager d'un établissement ou d'un service de l'inclusion sociale, ou son représentant légal, qui souhaite accéder à la personne qualifiée de son choix, transmet sa demande à l'adresse postale ou électronique suivante :

Adresse postale :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
de Seine-Maritime
Pôle protection des personnes
27, rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie
76003 Rouen cedex 1

Adresse électronique :

ddcs76-directeur@seine-maritime.gouv.fr

• **Etablissements et services accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques :**

Arrondissement de Rouen :

- Monsieur Claude GOULEY
- Monsieur Alain RENAUD

Arrondissement du Havre :

- Monsieur Patrick GROS
- Monsieur Alain RENAUD

Arrondissement de Dieppe :

- Madame Joëlle COMPOINT-TAQUET
- Monsieur Daniel VERGER

Tout usager d'un établissement ou d'un service accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques, ou son représentant légal, qui souhaite accéder à la personne qualifiée de son choix, transmet sa demande à l'adresse postale ou électronique suivante :

Adresse postale :

Agence Régionale de Santé
de Haute-Normandie
Pôle organisation de l'offre médico-sociale
31, rue Malouet
BP 2061
76040 Rouen cedex

Adresse électronique :

ars-normandie-medicosoc-personnes-qualifiees@ars.sante.fr

Article 2 - Les gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux communiquent aux personnes accueillies la liste des personnes qualifiées et les modalités pratiques de leur saisine, par tout moyen y compris par voie d'affichage et insertion dans le livret d'accueil mentionné à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 - La liste des personnes qualifiées dénommées à l'article 1 est établie pour une durée de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté. Elle sera actualisée avant cette échéance en cas de nécessité.

Article 4 - L'arrêté conjoint du 23 février 2009 dressant la liste départementale des personnes qualifiées de Seine-Maritime est abrogé.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Département de la Seine-Maritime.

Article 6 - Le secrétaire général par intérim de la Préfecture de la Seine-Maritime, le directeur de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie et le directeur général des services du Département de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Rouen, le **23 DEC. 2015**

**Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
de Haute-Normandie**

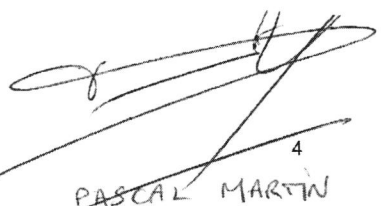

Amaury de SAINT-QUENTIN

**Le préfet
de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime**



Henry MACCIONI

**Le président
du Département
de la Seine-Maritime**


PASCAL MARTIN